

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-243 R2	Diffusion : B	Date d'émission : 6 juillet 2005	Page : 1/1
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2003-243 R1		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A310 et A300-600		
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145				
Chapitre ATA : 22	Objet : Fonction Autotrim - Activation "Pin Programming"			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 2 annule la consigne de navigabilité (CN) 2003-243 qui est remplacée par la CN F-2005-111.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence n° EASA.A.AD.01018 du 28 juin 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition Originale : Dès réception de la CN Urgente à compter du 20 juin 2003
Révision 1 : 10 octobre 2004
Révision 2 : 16 juillet 2005